



Regularisation suite a une separation d'un conjoint francais

Par **karantika**, le **22/04/2009** à **12:51**

Bonjour,

je suis arrivé sur le sol francais rejoindre ma femme francaise; au bout de 2 mois g ete invité par cette derniere et sa belle famille a quitter le foyer et on m'a presser de rentrer en algerie; tout cela sans procedure de divorce; donc apres m'etre fait frappe dessus, qu'on m'a déchiré mes divers documents et j'en passe, j'ai pu reussir malgré mon ignorance de mes droits à me faire delivrer ma carte de sejour de 1 an, soit, maintenant comment puis je faire pour obtenir mes papiers definitivement, sachant que je travaille et que je loue un appartement?

dois je demander le divorce et qu'est ce que j'encours?

Puis je me faire regulariser en ayant un cdi car mon patron a l'intention de m'embaucher

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:18**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.

tu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d

accueil puis tu cliques sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrite nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrite en rouge ensuite en dessous de ce mot tu vas voir écrite en bleue la loi numéro 2007-1631 tu cliques dessus ensuite tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir tu vas l'agrandir ensuite tu cliqueras sur la phrase suivante (code de l'entrée et séjour des étrangers) qui sera écrite en bleue et soulignée ensuite tu auras une autre page qui va s'ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrite en noir en grand caractère (code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et là alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autre encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je préfère que tu passes par la démarche que je t'ai dit avant parce que si tu pars directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t'ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favori la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t'intéressent c'est mieux au moins tu l'auras toujours avec toi c'est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi.

Je vous aime.

Par **karantika**, le **27/04/2009** à **15:21**

merci pour ta réponse, je vais aller voir ce site, je te tiens au courant; bye

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:24**

et suit bien mes inscriptions bonne chance fais moi signe quand tu trouveras réponse à ta question

bise bonne chance et li attentivement pas précés

Par **karantika**, le **28/04/2009** à **12:30**

slt,

je suis allé voir un avocat, il m'a dit que la seule possibilité est de porter plainte pour violence conjugale, c'est la seule solution pour que le proc accepte de me régulariser ensuite, il m'a dit que c'est une situation classique

Par **amanda101**, le **28/04/2009** à **14:03**

ok bonne chance